

COLLEGE INTERNATIONAL - NOISY-LE-GRAND

Article L401- 1 du code de l'éducation

Le collège dispose d'un internat de 40 places pour les élèves de 6^e et propose 4 sections internationales :

- Américaine (anglais des Etats-Unis)
- Brésilienne (portugais du Brésil)
- Chinoise (chinois mandarin)
- Arabe (arabe littéral)

OBJECTIF

Ce dispositif bilingue accueille dans une même section des élèves français et étrangers. Il permet :

- aux élèves français de pratiquer une langue étrangère de manière approfondie
- de faciliter l'accueil et l'intégration d'élèves étrangers dans le système scolaire français
- de favoriser la transmission des patrimoines culturels des pays concernés.

L'enseignement spécifique dispensé dans les sections internationales du collège prépare les élèves à présenter l'option internationale du Diplôme nationale du Brevet (OIB).

PUBLIC CONCERNE

Tout élève entrant en 6^e. Il n'est pas indispensable d'avoir pratiqué la langue concernée pour candidater, mais les élèves doivent :

- manifester un intérêt avéré pour l'une des langues et cultures proposées,
- avoir des capacités d'apprentissages attestées par l'équipe pédagogique de l'école et du collège. En effet, l'enseignement en section internationale est exigeant et les élèves auront des enseignements supplémentaires spécifiques.
- adhérer au projet novateur de l'établissement facilitant les échanges entre langues, cultures et nationalités.

CRITERES DE RECRUTEMENT

- **critères pédagogiques** (livret scolaire, degré de maîtrise des apprentissages fondamentaux, résultats obtenus dans les langues vivantes étudiées, motivation pour le dispositif, capacité d'investissement dans le travail, avis des équipes pédagogiques de l'établissement d'origine et d'accueil)
- **critères géographiques** (répartition des élèves selon les départements et les établissements d'origine en fonction du nombre des candidatures)
- **critères sociaux** (respect d'une certaine mixité sociale, équilibre garçons-filles, élèves boursiers et/ou sollicitant une place en internat, appartenance à l'éducation prioritaire)

PROJET ACTUEL DU COLLEGE

En 6 ^e : atelier découverte des autres langues et cultures proposées (deux séances hebdomadaires). En 5 ^e : étude de l'une de ces langues en fonction des moyens disponibles	Séances de 45 minutes
Ateliers et activités citoyennes, culturelles ou sportives intégrées (principalement en deuxième partie de journée)	Echanges réguliers avec des partenaires : américains, arabes, brésiliens, chinois
Activités proposées l'après-midi, soir (internat)	Des activités, sorties et ateliers thématiques dédiés uniquement aux élèves internes
Professeurs et d'assistants étrangers	Participation des personnalités extérieures aux activités proposées
Sections américaine, brésilienne et langue arabe : deux séances d'histoire et géographie dans la langue de la section	Section chinoise : une séance et demie de mathématiques en langue chinoise
Collège numérique : travail et communication privilégiés via notre ENT (espace numérique de travail)	Classe « sans note » : évaluation par compétences pour toutes les classes
Cartable léger : adaptation des pratiques pédagogiques aux cartables des élèves afin de ne pas le surcharger	Toutes les sections : quatre séances de langue, culture et littérature dans la langue de section

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ECOLE D'ORIGINE ET DES REPRESENTANTS LEGAUX

Du 10 décembre au 15 mars dernier délai

Communication et constitution des dossiers de candidature

- Complètent le dossier de candidature
- Envoi par les représentants légaux du dossier complet pour le **15 mars** dernier délai, (cachet de la poste faisant foi) : Collège international - 1 Allée Christophe Colomb - 93160 Noisy-Le-Grand
- Formulent des vœux sur leur(s) collèges(s) de secteur dans l'application AFFELNET 6^e



Tout dossier arrivé hors délai ou incomplet ne sera pas examiné.

à partir du 22 avril

Réception par les familles des résultats de la commission académique d'admission

- Inscription des élèves ayant obtenu un avis favorable aux dates et lieux précisés dans cet avis.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

du 18 au 2 avril

Sélection des dossiers

- Recense les candidatures à l'aide du fichier dédié
- Présélectionne à partir de l'étude du dossier les candidats retenus pour la commission préparatoire

3 avril

Commission préparatoire

- Examen des candidatures par le chef d'établissement, les professeurs et les IA-IPR en vue de la commission académique

12 avril

Transmission au Service Académique de l'Information et de l'Orientation

- Envoi du fichier du recensement des candidatures au SAIO pour le **12 avril** dernier délai

pour le 28 mai

Transmission à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis

- La liste des élèves admis et inscrits

PROCEDURE AU NIVEAU DU SERVICE ACADEMIQUE DE L'INFORMATION ET DE L'ORIENTATION

18 avril

Admission

- La commission académique d'admission prononce **les avis définitifs**.

A partir du 18 avril

Communication des résultats d'admission

- aux représentants légaux par voie postale,
- à la DIVEL du 93

RESULTAT

La DSDEN de Seine-Saint-Denis procède à la modification des vœux dans Affelnet 6^e en fonction de la réponse de la famille.



La notification d'affectation est transmise aux représentants légaux par le collège à l'issue du résultat du tour Affelnet 6^e de la campagne 2019.